L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 78 rue de Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 9 JUIN 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 juin.—Température assez modérée ce matin. Le baromètre remonte à peu près stationnaire, ventu du nord, ciel généralement couvert et plutôt humide à l'est du golfe.

Température des 3 juin 1880
Thermomètre de C. Dumaine, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
3 heures du matin	74	23
Midi	82	28
3 P. M.	82	28
9 P. M.	84	29

Statistique municipale.

Mardi, 8 juin, 7 h. 45 P. M.
Décès (Deaths) dans les vingt-quatre dernières heures.

Alabama, Ala	80	Louisville, Ky	82
Atlanta, Geo	82	Memphis, Tenn	80
Augusta, Geo	82	Mobile, Ala	82
Baltimore, Md	77	Montgomery, Ala	82
Charleston, S. C	80	Nashville, Tenn	84
Chattanooga, Tenn	82	New Orleans, La	77
Columbus, Geo	82	New York, N. Y	77
Columbus, Miss	77	Opelousas, La	76
Corinth, Miss	76	Pittsburg, Pa	78
Cincinnati, O	77	Richmond, Va	80
Galveston, Tex	82	Shreveport, La	82
Jackson, Miss	82	Vicksburg, Miss	78
Key West, Fla	82	Wilmington, N. C	80
La Grange, Ky	82	Washington, D. C	80
Lynchburg, Va	74	Yorktown, N. C	76

Mortalité des deux arrondissements de la ville (sauf les zones limites).

Augusta, Geo	6.07	Nashville, Tenn	8.10
Charleston, S. C	24.04	New Orleans	7.09
Cincinnati, O	10.01	Omaha, Neb	11.01
Galveston, Tex	9.10	Pittsburgh, Pa	9.06
Memphis, Tenn	9.04	Shreveport, La	11.19
La Grange, Ky	8.04	St Louis, Mo	17.08
Lynchburg, Va	11.06	St Paul, Minn	10.06
Montgomery, Ala	6.09	Vicksburg, Miss	34.08
Mobile, Ala	18.03	Yorktown, Va	

Les données ci-dessus ne sont pas reçues avant le 9 juin.

JAMES A. HARRY,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures :

Mariages.—Dr Js. Fcois Bougnot à Mlle Marie A. H. Augustin.
Anthony J. Monteard à Mme veuve Antoinette Frah.
Ernest Rogers à Mlle Mary Blant.
Walter H. Moore à Mlle Virginia Hunt.

Naissances.—Mme John Walsh, un garçon, 30 mai.
Mme Thomas Carroll, un garçon, 1er juin.
... W. H. Lanch, une fille, 12 mai.
... Joseph Kleba, une fille, 6 juin.
... James Nott, une fille, 8 mai.
... Anthony B. Bobet, un garçon, 3 juin.

Décès.—Della M. Jackson, 1 an, 218 rue Delord, native de la Nlle-Orléans.
H. Allen, c, 57 ans, 385 rue Tchoupitoulas, natif de la Louisiane.
David Cheney, 64 ans, 114 rue Rampart côté Sud, natif d'Irlande.
Sidney Clark, 9 mois, 89 rue Louisa, natif de la Nlle-Orléans.
Susan Schwabach, 3 ans, coin Dauphine et Barthélemy, native de la Nlle-Orléans.
Mary Walsh, 3 mois, 1'Avenue Jourdan, native de la Nlle-Orléans.
Cora Brown, c, 23 ans, Frises de Pavaisse, native de la Nlle-Orléans.
Serafino M. Grimaldi, 1 an, Alger, native de la Nlle-Orléans.
John Mahoney, 53 ans, Alger, natif d'Angleterre.
Mme O. Bradley, c, 59 ans, 66 rue Villeré, côté Nord, native de la Virginie.
A. Rose, c, 30 ans, 215 rue Decatur, natif de la Nlle Orléans.
Julien Crocker, 10 mois, 155 rue des Français, natif de la Nlle-Orléans.
James Duffey, 1 an, 305 rue Lafayette, natif de la Nlle-Orléans.
Julienne Wisner, c, 53 ans, 94 rue Orléans, native de la Louisiane.
Edward Frederick, c, 6 mois, rue Moreau coin Maurepas, natif de la Nlle-Orléans.
Robert S. Brady, 4 mois, No 439 rue St-Charles.
Jeanne M. L. Alleman, 9 mois, No 49 rue Toulouse.
Bertha Wiegel, 15 mois, No 116 rue Bolivar.
Bertha Albert, 10 mois, No 261 rue Roman.
C. Porter, 84 ans, No 340 rue St-André, natif du Massachusetts.

Mittenburg.—Il existe du doute, dans l'esprit de beaucoup de personnes, sur l'intention de la Compagnie du chemin de fer de Louisville & Nashville, de relever Milneburg, et de faire du charmant petit village le rendez-vous qu'il était autrefois,—rendez-vous des citadins qui cherchaient la brise du Lac, et des gourmands que certaines heures de la journée trouvaient invariablement aux environs de célèbres restaurants.

Les incrédules se partagent en deux classes : ceux qui s'imaginent que les spéculateurs du chemin de fer de Mobile, dans la vente duquel, ainsi que nous l'avons déjà dit, le chemin de fer de Lake Pontchartrain est une trop forte besogne pour s'occuper actuellement de la voie qui relie la Nouvelle-Orléans au Lac; ceux qui craignent que la Compagnie ne voie dans les travaux à exécuter à Milneburg, ni l'importance ni assez d'attachons qui les bénéfices à tirer d'améliorations immédiates.

Il serait possible que les deux classes fussent également dans l'erreur.

Un des membres de la direction de la compagnie de Louisville et Nashville, M. De Funiak—interrogé par un rapporteur sur ce que la puissante corporation se propose de donner à Milneburg, a répondu au représentant du journal, qu'aucune décision n'a encore été prise à cet égard, et que le bureau est venu à la Nouvelle-Orléans pour s'assurer de la nécessité et du coût des travaux.

M. De Funiak a exprimé l'opinion que le capital placé dans le chemin de fer Pontchartrain est trop considérable pour que la compagnie en perde l'intérêt, et que Milneburg sera certainement rebâti.

Mais il faut que nous ayons de la patience, car nous ne verrons pas, avant l'été de 1881, la réalisation de nos espérances.

Louisiana Boat Club. – C'est aujourd'hui qu'a lieu, sur le Bayou St-Jean, la troisième régate annuelle du Louisiana Boat Club—club de canotiers de la Louisiane.

Les préparatifs indiquent que la fête nautique sera l'une des plus belles de la saison.

Il a été décidé que les rameurs participeront du "boat house."

Il y aura quatre courses, la première à bien à quatre heures et demie, la seconde à cinq heures, la troisième à cinq heures et demie et la quatrième à six heures et demie.

Les juges sont MM. L. P. Chandet et Alex. Lassegue; M. R. Pouts est celui qui donnera le signal du départ et marquera du temps est M. L. O. O. Planche et M. R. G. Musgrove en est l'arbitre.

Le bureau de commissaires créé par la loi de 1880 s'est réuni, hier, à trois heures et demie, au "State House," dans les salons du gouverneur.

Le gouverneur intérimaire S. D. McEnery, occupait le fauteuil de président, le secrétaire d'Etat, l'auditeur, MM. Behan et Meyers assistaient à la séance.

Le bureau a rejeté les réclamations de MM. Graham, Thomas Lyons, Joe E. Taylor, John Fairfax, Geo. F. Tarnaid, John H. Jackson, E. J. Durand, J. N. Barrow, C. H. Green, D. H. Thibaut et L. Broussard.

Il a approuvé celles d'Eugène Waggaman s'élevant à $18,227 70.

Le secrétaire a été autorisé à émettre des certificats au nom de MM. Buckner et Mecoy, pour leurs réclamations approuvées à la séance du 1er juin.

Le bureau s'est ensuite ajourné à aujourd'hui à 3 heures.

Cours criminelle.—A la cour criminelle supérieure, Charles Johnson, accusé de complicité dans l'incendie de la cargaison de coton du navire "Iron Crown," a demandé une nouvelle audition de cause. Les plaidoiries sont fixées à demain.

Il est en outre accusé d'avoir disposé en 1878 d'une quantité de *tickets* qui avaient été volés du bureau de la compagnie du chemin de fer de Jackson et d'y avoir réalisé la somme de $1500.

Le juri se siégera que demain.

Le grand juri a jugé.

A la première cour de district, J. Barker, M. Gallagher et George Maloney, accusés de votes de fait, se sont déclarés innocents. N'ayant pu fournir de cautionnement. Ils ont été renvoyés en prison.

Joe Johnson, Alexander, accusé de votes de fait, s'est reconnu coupable d'une simple attaque.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Charles Dutchman et John Flanagan, accusés de votes de fait.

—A la cinquième cour, dans l'action intentée par Emile P. Roux contre L. A. Wiltz, gouverneur, et autres, la demande déclarait que S. D. McEnery, lieutenant-gouverneur, faisant fonctions de gouverneur, "ex officio" présidait du bureau de commissaires nommés sous l'empire de la loi 93 de 1880, et les autres membres du bureau, avaient été entendus ce par, délibérer de certificats à des parties pour certaines dettes dans certaines proclamations mentionnées dans la pétition d'injonction; que les membres du bureau, depuis que l'injonction a été lancée et falsifié frauduleusement, l'ont violée, en ce qu'ils ont émis des certificats pour des réclamations dont il leur avait été défendu de paraître connaissance.

Le juge a ordonné que chacune des prétentions mentionnées dans la pétition en injonction en cour, le vendredi 11 juin, à dix heures du matin, et donné les raisons pour lesquelles elle devrait ne pas être maintenu par pour avoir décidé à l'injonction.

Cour du juge Shannon.—Le juge a empêché James Black de — de quoi d'avoir enfoncé Pordemanne 1096 qui défend de laisser errer les vaches (limites plaides; Wm. Whitney, contre du vol.

Mme Owen, Mary Ann, Pullen Libby et Mary Hodler, accusés de bris de boîte; Mary Reynolds et Lizzie Burke, accusées d'ivrognerie, ont été condamnées à une amende de $5 ou à dix jours de prison de punition.

Thérèse Hoffman, pour ivrognerie et bris de paix, a été condamnée $10 d'amende ou à vingt jours de prison.

John Drew, accusé de vol par Miss Matilda a été honorablement acquitté.

Cour du juge Mittenbergen.—Le Commercial, Barney Kelly et P. Fitzpatrick, accusés, par le sergent Williams, d'avoir déchargé des armes dans les limites de la ville, ont fourni un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Pat. Kealy, F. et J. Herron étaient accusés de bris de paix; le premier a été acquitté, les deux autres ont été condamnés à une amende de $10 ou à dix jours de prison de punition.

Le juge a acquitté Henry Hughes qu'on affirmait coupable de vol.

Armand et Félix Roth, accusés d'infidélités et de menaces, ont été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

Conseil de ville.—Le conseil de ville a siégé, hier, à 1 heure, sous la présidence de l'administrateur Lanneau qui remplace le maire. Les administrateurs Parlan, Collins, Chevalley, Glynn et Mealy étaient présents.

Le maire pro tem a refusé d'approuver une ordonnance adoptée le 2 juin 1880, laquelle contremandait des instructions à l'avocat de la ville au sujet de taxes que les compagnies d'assurance, représentées par M. S. H. Morris, avaient refusé de payer en vertu de décrets. Il s'agissait d'une diminution de cinq mille piastres accordée aux compagnies.

M. Howard McCalab a retiré sa démission d'avocat de la ville.

L'administrateur Glynn a informé ses collègues que le différend de recueillir quelques renseignements exacts sur les certificats d'écoles et les mandats de la police métropolitaine encore dûs, a retardé la présentation de son rapport, et de l'ordonnance relative à l'émission de bonds" 3 pour cent—en vertu de la loi 74 de 1880.

Les allocations mensuelles ont été votées.

Une opinion du sous-avocat de la ville sur la pétition de J. W. Bonner et F. Hernor, qui se plaignent de la compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, a été soumise à MM. Glynn, Behan et Chevalley.

Une résolution de M. Glynn autorisant le sous-avocat de la ville d'accepter le compromis par lequel les directeurs de la banque du Sud s'engagent à payer aux commissaires de la même banque $250,000 au profit des créanciers de l'institution—a été adoptée.

Le Conseil a permis au Rév. A. J. Witherspoon de poser un tuyau à gaz, de la rue St-Charles à la rue Troisième, le long de la rue Burdette.

L'administrateur du commerce a été autorisé de demander, par la voie des journaux, des propositions pour l'extension de n'importe lequel des chemins de fer urbains, situés au-dessous de la rue d'Canal, aux rues suivantes : Chartres à Française, de la continuation de la rue de Chartres à la rue St-Ferdinand, aux rues Craps, Champs-Elysées, de la partie inférieure de la rue des Champs-Elysées à la Levée, à la rue Decatur, de la rue Decatur à la rue du Canal. Les propositions devront être déposées le 5 juillet.

Le conseil a soumis au comité général une ordonnance de M. Chevalley exigeant, vu les accidents, qu'à dater de l'adoption de l'ordonnance, le City Railroad Company ainsi que le Spanish Fort and Lake Railroad Company devront, les dimanches et les jours d'exception, avoir un "conducteur" par chaque deux "cars." Cet employé devra empêcher les passagers de rester sur les devants des cars—les "platforms"—durant le trajet. Chaque infraction de l'ordonnance de la part des compagnies, sera puni d'une amende de vingt-cinq piastres. L'ordonnance abroge celle qui fut adoptée le 26 juillet 1878 et permettait au N. O. City Railroad Company d'établir un "stand" pour les trains du Lac, sur le terrain neutre de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Carondelet; elle autorise la compagnie à en établir un, pour les trains à vapeur, sur le terrain neutre de la rue du Bassin, entre les rues Canal et Commune. La Compagnie devra faire construire une gare à l'endroit indiqué, de construire les "tracks," etc, séparées. Si la compagnie n'accepte pas l'autorisation d'établir un "stand" sur le terrain neutre de la rue du Bassin, elle pourra faire passer les trains de la rue du Bassin, côté du bois, à la rue du Canal.

Le conseil s'est ajourné à mardi prochain.

Paragraphes.—Le bureau d'immigration et d'agriculture, a chargé le commissaire à la ville de se mettre en contact avec M. Charles Nathan pour d'établissement d'agences d'immigration en Europe, et de transmettre à M. W. C. Bibb une commission d'agent d'immigration dans la Louisiane. M. Nathan ne nous enverra que des européens auxquels le climat de la Louisiane convient, et qui pourront nous être utiles.

—MM. Frank McIntyre, W G Stratford, J Wakeman, T J Vean, Jas B Rosser, J A McGregor, E Pezero, S Bloom, F W Pettius, Frank Shaw, E B Briggs, Edw Watson, Geo M Lally, Léopold Lévy, J Morrison, John Miller, Adam Schmidt, Chas Schiller, C Paslinrose, J Deberque, Fred Bertrand, John Grunig, Jos Boyce, Fred Herker, E. Baker, E J Clobery, M E Fairchild, Geo D Pritchett, John J. Connolly, Jos Mathis, David Jones, A DeBerque, Jerry Conners, J F Burdon, J H Kirkwood, Isaac Ulman, Frank Book, Robt Killgors, J W Guillotte, T Rabey, H Blum, Henry Durker, John Valmers, Wm R Verlander, Ed F Dolan, D Negrotto, Jr., P Lusey, John L Miller, R H Dixey remplissent les devoirs de jurés, en juin, à la cour criminelle supérieure.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $29,631 66, dont $2,390 40 provenant du département du revenu intérieur, $20,000, en or, et $410 28 en argent, et $2 739 en billets, provenant de la douane, $8,000, du bureau de poste, $16,071 98 de différentes sources.

—Le gouverneur intérimaire a nommé Charles W. Duval constable du neuvième ward de la paroisse Avoyelles, en remplacement de George W. Cheney, démissionnaire.

—Le juge Billings a refusé à M. F. C. Remick l'ordre prohibant l'exécution de la loi 93, mais M. Remick a obtenu le privilège de renouveler sa demande.

—Les directeurs de la société des cultivateurs de fruits se réunissent, le 11 de ce mois, au-dessus du Crescent Mutual Insurance Compagny, pour discuter la question de l'ouverture de la foire annuelle.

—A la cour criminelle supérieure, le cautionnement d'Adolphe Hale, accusé de complicité dans l'incendie du chargement de coton du navire Iron Crown, a été réduit de moitié, c'est-à-dire de cinq mille piastres; Jerry Connor, officier de police a été condamné à trente piastres d'amende ou deux mois de prison de paroisse pour avoir battu un citoyen.

—Hier matin, à dix heures, Alfred Capa, c, domicilié au coin des rues Villeré et Conti, se tombé dans la cale de la barge "John Howard," amarrée au pied de la rue Julie, et s'est grièvement blessé. On l'a transporté à l'hôpital.

—Joseph Mott, âgé de onze ans, a été arrêté, au Fort Espagnol, pour vagabondage. Il est, en outre, accusé, par Mme Lasso Mott, de lui avoir volé $3,50.

—Pat Bray, a été arrêté au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal. E. L. Israil l'accuse d'ivrognerie et d'insultes.

—John Blank, employé à bord du bâteau à vapeur New-Camellia, est tombé dans le Nouveau Canal au moment où le bâteau entrait dans le Lac. Il a été grièvement blessé à la hanche gauche, par un crochet qu'un des employés du bâteau lui avait tendu.

Mme A. Cheval, c, qu'on dit atteinte d'aliénation mentale, a été arrêtée dans la rue St. Pierre, entre les rues Galvez et Johnson.

—Jim Kilbey, c, accusé d'avoir volé un morceau de viande évalué à une piastre, a été arrêté au coin des rues Bagnalle et Crapo.

—John Lartigue, pour port d'armes cachées, a été arrêté dans la rue des Champs Elysées, près la rue Victoire.

—Hier matin, à huit heures, Edward Fouquet, domicilié au No 84 de la rue Dauphine a été trouvé mort dans sa cour; le coroner a tenu une enquête et le juri a rendu un verdict déclarant que M. Fouquet était mort d'une congestion du cerveau causée par la boisson.

—Martin Lowry, soldat des Etats-Unis, étant sous l'influence de la boisson, a été assailli, par plusieurs nègres, à coups de briques, dans la rue Dalary, près de la rue Marais; ils ont aussi engagé de lui couper la gorge avec un rasoir; ses blessures, heureusement, ne sont pas graves.

—Hier, à midi et quart, Camille Marcotte, c, a été arrêté au coin des rues Constantinople et Magnolia. Il est accusé d'être entré chez Miss R. Ralton, dans la rue Clermont, puis de la rue Berlin, et d'y avoir volé des couteaux, des bagues, des bracelets, des boucles d'oreilles, etc.

—Geo. Peter Nackern et Peter Jones, accusés d'attaque dans une intention de viol, a été arrêté et donné à la station de Carrollton.

—Une partie de naquettes a eu lieu hier après-midi, les Rapes ont joué leur dernière "pelleau," les La Ville n'en ont fait qu'une. Samedi en jouera homme contre homme, pour le drapeau "Manogue".

—Frank P. Johnson est Frank J. Pierce, second d'avoir en sa possession des timbres contrefaits du Kansas Pacific Railroad a été arrêté et déroué à la station centrale.

—Le capitaine A. Sambola du [régiment de l'artillerie d'Orléans qui avait été engagé par les Lamb Exonération de la Douane, pour tirer une salve de cent coups de canon, dans le cas de la nomination de Grant, Blaine ou Edmunds à Chicago, s'est abstenu, ceux qui l'avaient engagé ayant été démoralisés par la nomination de Garfield—n'étaient pas venus la prévenir. Il a renvoyé son détachement et attend de nouveaux ordres.

—L'officier O'Meallia a tué un chien qui l'avait mordu au coin des rues Chartres et Gravier.

Vente forcée au Bureau de l'arpenteur des districts.

Casimir Kruger à Joseph Bruton, gare terrain et bâtisse, 30x110, coin des rues Franck et Roman.....$1000

David Stewart à Wm Calhoun, deux terrains et bâtisses, 97x100, coin des rues Prieur et Roman.....$2,250

Héritiers de Mme E. D. Hewett—Dr E. D. Smith, un terrain et bâtisse, 30x150, rue de Chartres, entre Esplanade et Prieur.....$2,000

John O. Bush à Mme Harriett Jones, un terrain et bâtisse, 30x130, rue Constance, entre les rues Delhi et Jena.....$1,000

Joseph Maumus à John Corbin, deux terrains et bâtisses, 31x150, rue St Jean Baptiste entre les rues Bourgogne et Villeré.....$1,000

J. B Maynard à Antoine Dupuy, un terrain et bâtisse, 32x127, rue Villeré, entre les rues Ste Anne et Dauphine.....$1,000

Edward Mooney à Omar Augustin, un terrain et bâtisse, 32x127, rue Moreau, entre les rues Delhi et Jena.....$1,000

Jules Miladie Francez à Pierre Crabbian, un terrain et bâtisse, 30x130, rue Hôpital, entre Bourgogne et Roman.....$1,000

C. Jumonville à John Wymer, un terrain et bâtisse, 31x116, rue Quartier, entre la rue Miro et la chemin de fer Pontchartrain.....$1,000

D. F. Butler et autres à Veuve Henri Mimeau, un terrain et bâtisse, 30x159, rue Conti, entre les rues Bourgogne et Roman.....$1,000

C. W. Dunbar à John Schwitzer, deux terrains et bâtisses, 37x76, rue Ste-Anne, entre Roman et Chartres.....$6,750

Mme A. A. Maspin, un terrain et bâtisse, 31x81, rue Royale, coin Ste Anne.....$2,775

Mme Jos Bonny à Mme Henry Deckbar, un terrain et bâtisse, 24x81, rue Royale, entre Ste-Anne et le lac St-Louis.....$2,250

Mme Henry Deckbar à William Grobert, un terrain et bâtisse, 32x123, rue Mauvière, entre Conti et Bienville.....$1,200

Succession de Mme S. G. Porter, 1. Un terrain et bâtisse, 24x81, rue Royale, coin de Ste Anne. 2. Un terrain et bâtisse, 24x81, rue Royale, entre Ste Anne et Petite St Antoine. 3. Un terrain et bâtisse, 18x41, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres. 4. Un terrain et bâtisse, 18x41, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres. 5. Un terrain et bâtisse, 37x75, rue Ste-Anne, entre Royale et Charles.....$13,900

Mme Wm Kruger à John Kruger, un terrain, 29x138, avenue de Londres, entre Liberté et Perce.....$90

Mme Henry Deckbar et autres à Mme Mary A. Merrick, un terrain et bâtisse, 18x124, rue St-Louis entre Roman et Prieur.....$600

Mme Delia Finegan à James Gill, deux terrains et bâtisses, 30x105, rue Arabella, coin Camp.....$1,000

Association Catholique pour l'Education Religieuse et Littéraire à John H. Wilberding, un terrain et bâtisse, 67x138, rue Commerce.....$7,025

Mme Mary A. McCormick à Emile Benny, un terrain avec bâtisses, 18x124, rue St-Louis entre Roman et Prieur.....

Mme G Harris à Mme L. J. Sherry, un terrain avec bâtisses, 32x113, rue Fabricius, entre Villeré et Séguin.....

Mme Marie Chetta à L. M. Tortorich, un terrain avec bâtisses, 18x125, rue Annette, entre Dupart et St-Antoine.....

R. R. Bendle à Mme M. Bourgeois, 1. Deux terrains avec bâtisses, 32x105, rue Roman, entre les Promenades et St. Jean Baptiste et. 2. Deux terrains avec bâtisses, 30x125, rue St-Jean Baptiste, entre Roman et Annette.....$540

Felix Robin à Jean Frahin, un îlot et bâtisses, compris entre les rues Industrie, Bruxelles, Piaton et Derbigny.....$2,500

E. T. Walshe (vente du shérif) à F. D. Brinkman, six terrains et bâtisses, 30x111, rue St-Louis, entre Miro et St-Patrick.....$3,000

F. D. Brinkman à Mme L. J. Gras et autres, huit terrains et bâtisses, 30x111, rue St-Louis, entre Miro et St-Patrick.....$2,400

Hubert Ho lin à Yve John Minsier, deux terrains et bâtisses, 24x96, rue de la Promenade Conchables, entre Barrie et Roffignac.....$600

Mme E. Auguste à F. H. Adam, six terrains et bâtisses, 31x95, rue Dryades, coin Euclid.....

Mme Carl Kohn et autres à William F. Walsh, un terrain et bâtisses, 26x107, rue Howard entre Ste Ollie et ed Gillies.....$1000

William Baer à E. Ansell, un terrain et bâtisse, 29x187, rue Levée entre Burgette et Adolphe.....$600

Mme C. E. Bums à H. Schroeder, deux terrains et bâtisses, 30x106, rue Commerciale, entre Adams et Barbers.....$417

Joseph Mesandes à J. F. Recode, deux terrains et bâtisses, 31x77, rue Feydras, entre Prieur et Basse.....$1500

Oliver Pierce (vente du shérif) à Pierre Cadet, un îlot et bâtisses, compris entre les rues Washington, Sixième, St-George et St-André.....$400

Aux retraites champêtres du Nord.

Chicago à Milwaukee, 4 trains par jour.
Chicago à St. Paul 2 trains par jour
Chicago à Madison, 2 trains par jour.
Chicago à Janesville, 2 trains par jour.
Chicago à Green Bay, 2 trains par jour.
Chicago à Menasha, 2 trains par jour.
Chicago à Oconto, 1 train par jour.
Le train du matin va de Chicago à Green Lake, sans délai ni changement de char.
Les chars-salons de Pullman vont de Chicago à Green Lake tous les samedis soir et reviennent à Chicago le dimanche soir.
Un train spécial de plaisir va à Green Lake
De Chicago à toutes les retraites champêtres du Nord, un à quatre trains par jour.
Pour les départs d'autres points sont par le Chicago and North Western Railway.
C'est le seul chemin qui ait des Pullman sur le Nord de Chicago.
Passez par Chicago en allant au Nord.
Les agents de billets de tous les chemins de fer allant au Nord vous vendront des billets d'excursion par la voie du Chicago and North Western Railway.
C'est la route-modèle des touristes et c'est meilleure sous tous les rapports.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 124.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section six cent quatre-vingt-seize des statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, relative aux compagnies télégraphiques.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section six cent quatre-vingt-seize des statuts révisés de la Louisiane soit amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : Tout nombre de personnes, non au-dessous de six, en se conformant aux clauses qui suivent, pourront se constituer en corporation pour les objets suivants, savoir : Pour la construction, l'acquisition et le maintien de chemins de fer, de canaux, pontonnés, ponts, bacs, et autres travaux d'amélioration publique, soit dans l'Etat, soit hors de l'Etat, pour effectuer des associations contre les risques du feu, de la mer, des rivières et de la vie ; pour exploiter des fabriques de coton, de laine, de fil, de soie, de fonte et de cordages ; pour consacrer et exploiter des fonderies de fer, de fonte et de cuivre ; pour construire et exploiter des dry docks ou docks flottants pour la construction ou la réparation des navires ; pour fabriquer le fer, le cuivre, le plomb et autres métaux, des poteries de terre ou de grès, des machines de tout genre, machines à vapeur, locomotives, papier pendre à canon, instruments d'agriculture ; pour établir des compagnies de raffinerie de sucre et des compagnies pour la navigation à vapeur sur mer ; pour ordre des lignes télégraphiques ; et pour établir des bateaux-lignes de chinie de des fabriques de tout genre ; pour ouvrir et exploiter des mines ; pour construire et maintenir des docks, des navires à vapeur et autres instruments de transport pour le free et les passagers ; pour construire et entretenir des travaux de dessèchement, d'égout, et d'assainissement de terre ; et tout le développement des ressources agricoles de l'Etat, et pour encourager et faciliter l'émigration et généralement tous travaux d'utilité et d'avantage public. Aucune corporation de ce genre ne s'engagera dans des affaires étrangères à celles ci-dessus, ni dans les affaires de commission, de courtage, d'agiotage, de change ou de banque d'aucun genre.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Que la section six cent quatre-vingt-quatre des dits statuts révisés soit amendée et décrétée à nouveau comme suit : "Dans chaque corporation autorisé le pouvoir et l'autorité, premièrement, de fixer de leur titre incorporé pour la période expirimés dans leur lot d'incorporation, sans dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans ; secondement, de passer des contrats, de nommer les agents, directeurs et officiers que leur intérêt et leur avantage pourront le requérir ; sixièmement, de faire et d'établir tels réglements pour la direction et l'administration des affaires de la corporation que cela pourra être convenable pour ses affaires ; septièmement, de faire et d'exercer toutes les fonctions, pouvoirs et autorités établis pour le drainage, l'écoulement des eaux souterraines et le dessèchement de terre, par contrat avec le maître de la propriété immobilière, dûment enregistré, à un privilège sur la dite propriété pour le prix et la valeur du travail fait et des facilités fournies.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc., Que la section six cent quatre-vingt-neuf des dits statuts révisés soit amendée et décrétée à nouveau comme suit : "Aucun chemin de fer, chemin plancheyé, canal ou travail de drainage, d'écoulement ou de dessèchement de terre, ne sera construit dans les rues d'aucune ville incorporée, sans le consentement de son conseil municipal ; et ce consentement sera commencement à une corporation pour le commencement et de dessèchement de terre, pourra dans un intérêt de santé publique ; et de propriété, passer toutes les ordonnances et les statuts de police nécessaires pour l'exécution de ces travaux pour l'enlèvement des eaux stagnantes et le dessèchement qu'il pourra adopter dans ce connexion avec toutes les maisons et les terres qui sont dans les limites municipales.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc., Que la section 692 des statuts révisés soit amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : "Aucun chemin de fer, de chemin plancheyé, de barrière de péage ou de canal, et toute compagnie de drainage, d'égoût souterraine et de dessèchement de terres, établis sous les lois de cet Etat, peut exemptions de taxes de toutes sortes, excepté les taxes dues en fonds d'argent qui peuvent être nécessaires pour la construction, la réparation ou l'acquisition de propriété ou de franchises, et dans cet objet émettre des bons ou autres obligations, garantis par hypothèque sur les franchises et toutes les propriétés, réalisés et à l'établissement de compagnies, et payables en tels endroits et à telles époques que le Bureau des directeurs pourra désigner, avec le pouvoir de vendre, d'engager ou d'aliéner autrement les dits bons à de telles conditions que le dit bureau de directeurs pourra juger convenables ; pourvu toutefois que cette section ne soit interprétée comme rappelant, altérant ou affaiblissant la loi No 13 de la session de l'assemblée générale de 1880, approuvé le 28 février 1880.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc., Que la section 698 des dits statuts révisés soit et est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : "Quand une corporation, constituée sous les lois de cet Etat, pour la construction d'un chemin de fer, d'un chemin plancheyé, d'une barrière de péage, ou d'un canal de navigation, ou dans le but de transmettre des nouvelles par le télégraphe magnétique ou le téléphone, ou pour drainage, écoulement souterrain, ou dessèchement de terre, ne peut se mettre d'accord avec le maître d'une terre pour une acquisition de sol ou de droit sur cette terre, la dite corporation pourra par une pétition adressée au juge de la Cour du District où se trouve la terre, ou si elle s'étend dans deux districts, au juge du District où réside le propriétaire, et si le propriétaire ni dans l'un ni dans l'autre district, alors au juge de l'un ou l'autre district, décrivant les terres nécessaires pour le but de la corporation, avec un plan des terres et l'indication des améliorations qu'y trouvent, qu'il en a, mentionnant le nom du propriétaire, s'il est connu et présent dans l'Etat, avec prière que la terre ou le droit requis à ce sujet, soit adjugé à la corporation sur le paiement au propriétaire de tous les dommages qu'il pourra contenir par suite de l'expropriation de la terre ou de quelque droit l'affectant, pour les dits travaux publics. Toutes les réclamations pour terres ou pour dommages au propriétaire, causés par l'appropriation pour la construction de tous les travaux publics, devront être intentées par devant la prescription, qui commencera à courir de la date à laquelle la terre a été actuellement occupée et employée pour la construction des travaux.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée :
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 125.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau les sections 583, 684, 689,692 et 696 des statuts révisés, en connexion avec les corporations, pour travaux d'amélioration publique.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section six cent quatre-vingt-trois des statuts révisés de la Louisiane soit amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : Tous nombre de personnes, non au-dessous de six, en se conformant aux clauses qui suivent, pourront se constituer en corporation pour les objets suivants, savoir : Pour la construction, l'acquisition et le maintien de chemins de fer, de canaux, pontonnés, ponts, bacs, et autres travaux d'amélioration publique, soit dans l'Etat, soit hors de l'Etat, pour effectuer des associations contre les risques du feu, de la mer, des rivières et de la vie ; pour exploiter des fabriques de coton, de laine, de fil, de soie, de fonte et de cordages ; pour consacrer et exploiter des fonderies de fer, de fonte et de cuivre ; pour construire et exploiter des dry docks ou docks flottants pour la construction ou la réparation des navires ; pour fabriquer le fer, le cuivre, le plomb et autres métaux, des poteries de terre ou de grès, des machines de tout genre, machines à vapeur, locomotives, papier pendre à canon, instruments d'agriculture ; pour établir des compagnies de raffinerie de sucre et des compagnies pour la navigation à vapeur sur mer ; pour ordre des lignes télégraphiques ; et pour établir des bateaux-lignes de chinie de des fabriques de tout genre ; pour ouvrir et exploiter des mines ; pour construire et maintenir des docks, des navires à vapeur et autres instruments de transport pour le free et les passagers ; pour construire et entretenir des travaux de dessèchement, d'égout, et d'assainissement de terre ; et tout le développement des ressources agricoles de l'Etat, et pour encourager et faciliter l'émigration et généralement tous travaux d'utilité et d'avantage public. Aucune corporation de ce genre ne s'engagera dans des affaires étrangères à celles ci-dessus, ni dans les affaires de commission, de courtage, d'agiotage, de change ou de banque d'aucun genre.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Que la section 698 des dits statuts révisés soit et est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : "Quand une corporation, constituée sous les lois de cet Etat, pour la construction d'un chemin de fer, d'un chemin plancheyé, d'une barrière de péage, ou d'un canal de navigation, ou dans le but de transmettre des nouvelles par le télégraphe magnétique ou le téléphone, ou pour drainage, écoulement souterrain, ou dessèchement de terre, ne peut se mettre d'accord avec le maître d'une terre pour une acquisition de sol ou de droit sur cette terre, la dite corporation pourra par une pétition adressée au juge de la Cour du District où se trouve la terre, ou si elle s'étend dans deux districts, au juge du District où réside le propriétaire, et si le propriétaire ni dans l'un ni dans l'autre district, alors au juge de l'un ou l'autre district, décrivant les terres nécessaires pour le but de la corporation, avec un plan des terres et l'indication des améliorations qu'y trouvent, qu'il en a, mentionnant le nom du propriétaire, s'il est connu et présent dans l'Etat, avec prière que la terre ou le droit requis à ce sujet, soit adjugé à la corporation sur le paiement au propriétaire de tous les dommages qu'il pourra contenir par suite de l'expropriation de la terre ou de quelque droit l'affectant, pour les dits travaux publics. Toutes les réclamations pour terres ou pour dommages au propriétaire, causés par l'appropriation pour la construction de tous les travaux publics, devront être intentées par devant la prescription, qui commencera à courir de la date à laquelle la terre a été actuellement occupée et employée pour la construction des travaux.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée :
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 126.] LOI

Pour pourvoir à la liquid